



AVIS

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 3 juillet 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 3 juillet 2020.

- Le prix de l'essence augmentera de 2 cents le litre;
- Le prix du mazout de chauffage et celui du diesel resteront les mêmes pour le moment;
- Le prix du propane baissera de 0,2 cent le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 1 cent le litre pour Superior Propane, Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum, et de 0,5 cent le litre pour Island Petroleum.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 98,0 et 99,1 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 99,0 et 100,2 cents le litre.

Le prix maximum du mazout de chauffage sera 68,0 cents le litre.

Le prix maximum du propane se situera entre 76,2 et 77,2 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits pétroliers, visitez le irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix à nouveau de 10 juillet 2020.